

COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 21
Réunion du 28 Janvier 2020

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents : MM. Marc BENINCASE, Jean-Paul DELALANDE, Denis RICCI, Gérard AUDEL.

Excusés : M Romain SENESI.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPE COTE D'AZUR SENIOR :

Clubs qualifiés pour les 1/4eme de finale du **08 MARS 2020** (sous réserve d'homologation des résultats) :

ESVL
CA PEYMEINADE
ESSNN

FC ANTIBES
AS PTT NICE
AS RCM
STADE LAURENTIN
AS CANNES

FEMININE A 7 :

Clubs qualifiés pour les 1/2eme de finale du **01 MARS 2020**. (Sous réserve d'homologations)

AS CAGNES LE CROS FOOTBALL 1
FC MOUGINS
ECMV
STADE LAURENTIN

RAPPEL

FESTIVAL U12 ET U13 DU 01/02/2020

ORGANISATION DU FESTIVAL U12 ET U13.

SITES ET EQUIPES ENGAGEES FESTIVAL U12 & U13 – 2^{EME} TOUR DU 01/02/2020

La Commission des coupes rappelle aux responsables des sites recevant les rencontres du 2eme tour du FESTIVAL U12 – U13 le cahier des charges pour que cette manifestation se passe dans les meilleures conditions.

Cahier des charges :

1 sono – 1 table + des chaises (prévoir abri en cas de pluie) mise à disposition de dirigeants du club (minimum 2). Prévoir aussi des ballons et des chasubles de couleurs différentes

LES 4 SITES DESIGNES SE TROUVENT SUR LA RUBRIQUE « COUPES COTE D'AZUR » DE LA PAGE WEB DU DISTRICT OU VOUS POUVEZ CONSULTER LES EQUIPES/LIEUX/HORAIRES [Lien direct : Festival U12 et U13](#)

Le début des rencontres est fixé à 14H00 sur tous les sites. Les poules A débiteront à 14H00, les poules B à 14H20, les poules C à 16H00 et les poules D à 16H20.

Les clubs sont priés de se présenter sur les sites **1 HEURE avant le début des rencontres, afin de finaliser les formalités administratives en toute sérénité.**

FESTIVAL U12

RAPPEL : 16 Equipes qualifiées pour la finale régionale du 21 Mars 2020.

32 Equipes qualifiés, 2 sites, 8 poules de 4 donc 2 qualifiés par poule.

Site du STADIUM (AS MOULINS) :

Poule A : AS MONACO 1, AS MONACO 2, CAVIGAL, FC BEAUSOLEIL.

Poule B : ECMV 1, ECMV 2, FMC, ASTAM.

Poule C : ESSNN, USCA 1, LEVENS, ROSM.

Poule D : OGCN 1, OGCN 2, VSJB FC 1, ES ST ANDRE.

Site de PEYMEINADE (CA PEYMEINADE) :

Poule A : ASCCF 1, ASCCF 2, ESCR 1, AS FONTONNE.

Poule B : AS CANNES 1, AS CANNES 2, FC MOUGINS 1, USMN 1.

Poule C : FC CARROS 1, OSCC, ES BAOUS 1, CA PEYMEINADE.

Poule D : RCGRASSE 1, RC GRASSE 2, SCMS 1, JS JLP 1.

FESTIVAL U13

RAPPEL : 16 Equipes qualifiées pour la finale régionale du 21 Mars 2020.

32 Equipes qualifiés, 2 sites, 8 poules de 4 donc 2 qualifiés par poule.

Site de CAP D'AIL (US CAP D'AIL) :

Poule A : ASCCF 1, ASCCF 2, AS MONACO 1, ASMONACO 2.

Poule B : CAVIGAL 1, CAVIGAL 2, ECMV 1, ECMV 2.

Poule C : ESSNN 1, ESSNN 2, OGCN 1, OGCN 2.

Poule D : USCA, FC CARROS, VSJB FC, ROSM.

Site du PLAN DE GRASSE (US PLAN DE GRASSE) :

Poule A : FC MOUGINS 1, FC MOUGINS 2, RC GRASSE 1, FC ANTIBES.

Poule B : AS CANNES 1, AS CANNES 2, SCMS, ASTAM.

Poule C : JS JLP 1, JS JLP 2, ESCR 1, GOLFE JUAN.

Poule D : TOURETTE/LOUP1, CA PEYMEINADE, US PEGOMAS, USMN.

FESTIVAL U13 FEMININ DU 01/02/2020

**ORGANISATION DU FESTIVAL U13 FEMININ.
SITE ET EQUIPES ENGAGEES FESTIVAL U13 FEMININ DU 01/02/2020**

La Commission des coupes rappelle aux responsables du site recevant les rencontres du FESTIVAL U13 FEMININ le cahier des charges pour que cette manifestation se passe dans les meilleures conditions.

Cahier des charges :

1 sono – 1 table + des chaises (prévoir abri en cas de pluie) mise à disposition de dirigeants du club (minimum 2). Prévoir aussi des ballons et des chasubles de couleurs différentes

LE SITE DESIGNE SE TROUVE SUR LA RUBRIQUE « COUPES COTE D'AZUR » DE LA PAGE WEB DU DISTRICT OU VOUS POUVEZ CONSULTER LES EQUIPES/LIEUX/HORAIRES Lien direct : [Festival U12 et U13](#)

14 clubs engagés, 8 qualifiés pour la finale départementale du 21 Mars 2020.

Ce plateau se composera de 2 poules A et B de 5 et 1 poule C de 4. Seront qualifiés les 3 premiers dans les poules de 5 et les 2 premiers dans la poule de 4.

Compositions des poules :

POULE A : USCBO, ESCR, RC GRASSE, FC MOUGINS, CA PEYMEINADE.

POULE B : OGCN, CAVIGAL, SC MOUANS SARTOUX, FC CARROS, AS CCF.

POULE C : ESVL, US MANDELIEU, AS CANNES, ES CONTES.

La poule A débutera ses rencontres à 13h30, la poule B débutera à 13H50 et la poule C à 14H10.

Les clubs sont priés de se présenter sur le site 1 heure avant le début de leurs rencontres.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI